

DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE  
N° 2024-05-026

OBJET : MISE EN SECURITE DES VOIES COMMUNALES, DE LA RD 471 ET DE  
LEURS ABORDS DANS LE CENTRE DU VILLAGE :  
DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Vu, le projet de mise en sécurité des voies communales, de la Route Départementale N°471 et de leurs abords dans le centre du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

DECIDE

**Article 1** : d'approuver le projet de mise en sécurité des voies communales, de la Route Départementale N°471 et de leurs abords dans le centre du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON, pour un coût global hors taxes de 27 728,18 € (soit 33 273,82 € toutes taxes comprises)

**Article 2** : de solliciter l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, la plus élevée possible, afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;

**Article 3** : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le comptable de la collectivité ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 22 mai 2024

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID083218300051 - 20240522-DM202405026 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :  
Notification par voie dématérialisée  
Affichage :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).